



**GUTENBERG**  
FINANCE

## GUTENBERG OBLIGATIONS

N° Agrément FCP19840011 ISIN FR 0007368865

**Classification AMF** : OPCVM « obligations et autres titres de créances libellés en euro » OPCVM d'OPCVM jusqu'à 10% de l'actif net.

**Objectif de gestion** : L'OPCVM cherche à suivre la performance de l'indice de référence BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. La stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et s'appuie essentiellement, à concurrence de 90% minimum, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de son indicateur de référence.

**L'indicateur de référence** est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

## POLITIQUE DE GESTION 1<sup>er</sup> SEMESTRE DE L'ANNEE 2024

Le début de l'année a été marqué par un optimisme généralisé sur les marchés financiers, soutenu par les perspectives de baisse des taux d'intérêt et une résilience économique notable des États-Unis. Cependant, les espoirs d'une première détente des taux en mars ont été écartés par la Réserve fédérale américaine (FED). Jerome Powell, président de la FED, a justifié cette prudence en mettant en avant la vigueur de l'économie américaine, avec des créations d'emplois en janvier largement supérieures aux attentes, ainsi qu'une inflation et des salaires horaires dépassant les prévisions.

En février, les marchés financiers ont continué leur ascension, principalement grâce aux performances exceptionnelles de Nvidia et à l'essor de l'intelligence artificielle. Bien que l'allocation de Jerome Powell le 21 février ait été perçue comme « hawkish », elle a été éclipsée par les résultats impressionnants de Nvidia, entraînant une hausse des grands indices européens. L'inflation américaine a poursuivi sa décroissance, ce qui renforce les perspectives d'une première baisse des taux prévue en juin, alignée avec une dynamique économique favorable.

Le mois de mars a poursuivi cette tendance haussière, marquant un cinquième mois consécutif de hausse pour les marchés financiers, clôturant ainsi le premier trimestre 2024 sur de nouveaux sommets historiques. La Banque Nationale Suisse a initié la baisse des taux en réduisant ses taux directeurs de 25 points de base à 1,5%, suivie par des annonces similaires de la Banque Centrale d'Angleterre et de la Banque Centrale de Norvège. En revanche, la BCE a préféré temporiser, prévoyant d'attendre les données d'avril et de juin sur l'inflation en Zone Euro avant de prendre une décision.

Le mois d'avril a marqué un tournant, mettant fin à cinq mois de hausse consécutive des principaux indices boursiers. Cette baisse est attribuée aux inquiétudes concernant la résilience de l'économie américaine, malgré des créations d'emplois et une croissance du PIB surpassant les attentes. L'inflation en mars est ressortie à 3,5%, supérieure au consensus, ce qui a propulsé les taux à 10 ans US vers leurs plus hauts annuels. Sur le Vieux Continent, l'inflation continue de ralentir, et la BCE maintient un discours prudent en attendant une première baisse des taux prévue pour juin.

En mai, les marchés ont repris leur tendance haussière, soutenus par la perspective d'une baisse des taux en Europe et une inflation aux États-Unis moins élevée que prévu. Les deux indicateurs clés surveillés par la FED, à savoir l'inflation des prix et des salaires, ont montré des signes de ralentissement en avril, favorisant une baisse des taux à 10 ans aux US. En Europe, la BCE semble prête à baisser ses taux en juin, marquant la première réduction après deux ans de hausses consécutives.

Une décision politique française inattendue a fait basculer les marchés européens dans le rouge en juin. Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale à la suite d'élections européennes remportées par le Rassemblement National. Cette décision a engendré une chute de plus de 6% du CAC40, sous-performant ses pairs européens, et reflétant l'incertitude politique. La réduction de 25 points de base des taux de dépôts de la BCE à 3,75% a été éclipsée par cette nouvelle, avec un élargissement significatif du spread entre les taux allemands et français.

En conclusion, les premiers mois de 2024 ont été marqués par des fluctuations significatives sur les marchés financiers, influencées par des dynamiques économiques divergentes entre les États-Unis et l'Europe, ainsi que par des événements politiques imprévus. Alors que la FED et la BCE naviguent dans des contextes économiques différents, les décisions futures concernant les taux d'intérêt joueront un rôle crucial dans la direction des marchés pour le reste de l'année.

Le 1er semestre 2024 s'achève sur une baisse de 0,85% du CAC 40 et un gain de 8,24% de l'Eurostoxx50.

Que retenir de ce 1er semestre ? La réouverture de la Chine après 3 années de confinement peine à se matérialiser, tandis que les banquiers centraux maintiennent leurs politiques monétaires contraignantes malgré une inflation qui se normalise depuis la fin de l'année 2022.

L'inflation va poursuivre sa décrue, mais les perspectives économiques sont incertaines, pénalisées par des taux d'intérêts élevés. Le spectre d'une récession pourrait influencer la politique des banquiers centraux pour la fin de l'année et 2024.

## Gutenberg Obligations

Au cours du premier semestre de l'année, le fonds Gutenberg Obligations a fait face à un environnement de marché marqué par une volatilité significative des taux d'intérêt et des indices de crédit. Malgré ces conditions difficiles, le fonds a su tirer parti des opportunités de marché et réaliser des performances variées, avec des gains notables en janvier (+0,76%), mai (+0,39%) et juin (+0,05%), tout en enregistrant des pertes en février (-0,44%) et avril (-0,43%).

### *Évolution des taux d'intérêt*

Les taux d'intérêt ont montré une dynamique fluctuante, influencée par les attentes et les décisions des banques centrales. En janvier, après une baisse marquée en décembre, le taux à 10 ans allemand a varié de 1,92% à 2,38% avant de retomber à 2,16%. Aux États-Unis, le taux à 10 ans est resté relativement stable, oscillant autour de 3,9%. Cependant, en février et avril, les taux ont de nouveau augmenté, avec le taux à 10 ans allemand atteignant 2,41% en février et 2,58% en avril, tandis que le taux américain a grimpé à 4,25% en février et 4,68% en avril.

### *Marché du crédit*

Le marché du crédit a également connu des mouvements modérés. Les indices des valeurs Investment Grade et High Yield ont atteint des seuils psychologiques importants. L'indice Main des valeurs Investment Grade a légèrement augmenté, atteignant 60,3 bps en janvier, tandis que l'indice Xover des valeurs High Yield a fluctué plus fortement, avec un resserrement de la prime de risque en mars suivi de hausses en avril et juin.

### *Ajustements de portefeuille*

Face à ces conditions de marché, le fonds a effectué plusieurs ajustements stratégiques de son portefeuille.

**En janvier**, les positions en Axa Float Perp et TP BNP ont été réduites après une performance exceptionnelle (+35% pour TP BNP). La position en Kiloutou 2026 a été soldée avec une performance annualisée de près de 11%, et une nouvelle position a été initiée dans Ethias 2033 offrant un rendement de 6,1%.

**En février**, le fonds a vendu son investissement en Schaeffler 2029, réalisant une performance globale de +2,92% malgré une remontée des taux ayant coûté 1,32%. La sensibilité du portefeuille a été progressivement augmentée via l'achat de futures sur taux allemands, anticipant une stabilisation des taux longs.

**En mars**, les ajustements ont inclus la liquidation de la position en TP BNP à 141,5 (+24% depuis le début de l'année) et la cession des positions en CCAMA 2028 et Orano 2026, jugées moins attractives en termes de prime de risque. Des réductions de positions ont également été effectuées sur Fidelidade et Ethias Perp, deux assureurs ayant connu une forte appréciation. Le fonds a aussi investi dans ELO SACA 2029 (Auchan) et participé à l'émission d'Eutelsat 2029.

**En avril**, un investissement a été initié dans Eramet 7% 2028, offrant un rendement de 6,4%.

**En mai**, le portefeuille a ajusté ses positions en Eramet 2028 contre une nouvelle émission à échéance 2029, et a bénéficié des contributions positives du TP Renault et de l'obligation Eutelsat 2029. Notons également l'acceptation unanime des porteurs d'obligations Réalité pour reporter le remboursement à 2026 avec une augmentation du coupon de 5,25% à 7,5%.

### *Stratégie et perspectives*

Le fonds a maintenu une sensibilité globale proche de 2, reflétant une approche prudente face aux incertitudes économiques. Les ajustements du portefeuille ont visé à tirer parti des opportunités tout en limitant les risques liés aux

fluctuations des taux d'intérêt. Par exemple, l'achat de futures sur taux allemands a été utilisé pour ajuster la sensibilité en anticipation de mouvements de taux potentiels.

Les perspectives pour les mois à venir restent marquées par les incertitudes entourant les actions des banques centrales, notamment la Réserve Fédérale Américaine (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE). La BCE a annoncé une baisse de 25 points de base de ses taux directeurs en juin, mais cette mesure a été contrebalancée par des développements politiques en France, entraînant une volatilité accrue sur les marchés européens.

### **Conclusion**

En résumé, le fonds Gutenberg Obligations a su naviguer dans un environnement de marché complexe et volatil, en ajustant activement ses positions pour capitaliser sur les opportunités tout en maintenant une approche prudente. Les fluctuations des taux d'intérêt et des primes de crédit ont été gérées avec soin, permettant au fonds de réaliser des performances solides malgré les défis économiques et politiques. La gestion active et réactive du portefeuille reflète une stratégie bien pensée visant à maximiser le rendement tout en contrôlant les risques.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Avril 2024.

*Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com), sur le site de l'AMF, et sur demande.*

- **Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 28 juin 2024** ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

## REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 28/06/2024

**Investissement direct      96.37 %\*                              Trésorerie      3.63 %**  
**Exposition totale 100 %\***

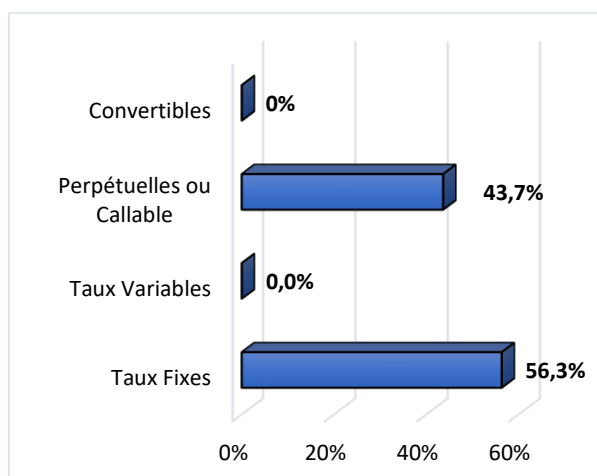
\* Fourchette d'exposition sur l'actif net jusqu'à 120% (voir prospectus)

*Au 28 juin 2024, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :*

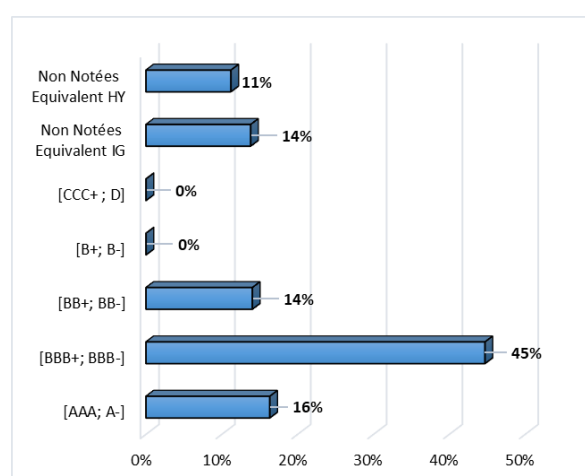
28 juin 2024	35 190 parts	Valeur liquidative : 349.44 €	Valeur d'actif : 12 296 990,55 €
29 décembre 2023	43 108 parts	Valeur liquidative : 345,97 €	Valeur d'actif : 14 914 281,49 €

## STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 28/06/2024

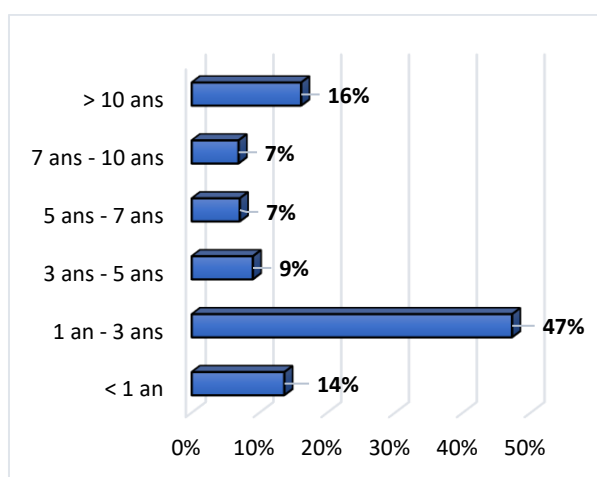
### REPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATION



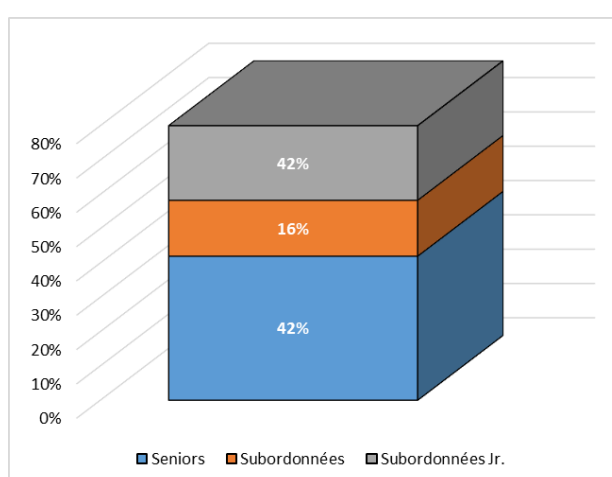
### REPARTITION PAR NOTATION



### REPARTITION PAR MATURITE



### REPARTITION PAR SENIORITE



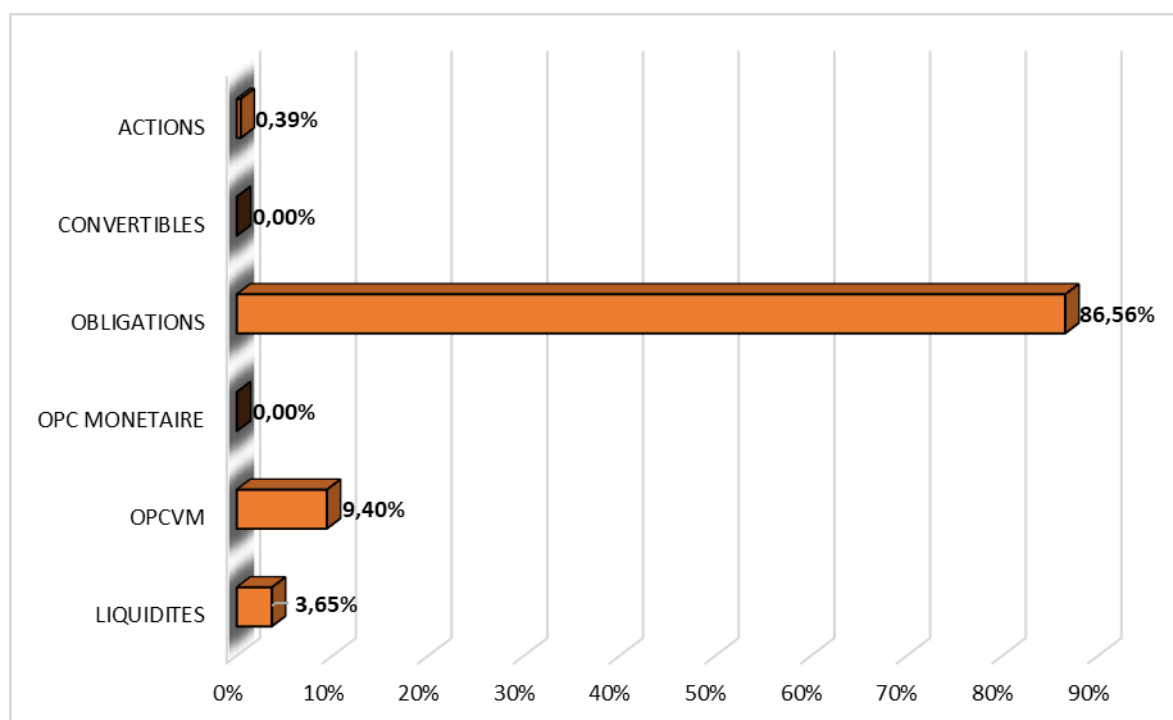
### RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

<b>Portefeuille Obligataire :</b>	
Rendement actuariel :	6,88%
Maturité Moyenne :	4,62
Sensibilité :	1,54
Duration :	1,63
<b>Dérivés :</b>	
Actions :	0,0%
Taux :	8,6%
Devises :	0,0%
Option :	0,0%
Autres :	0,0%
<b>Gutenberg Obligations :</b>	
Taux d'investissement :	96%
Nombre de lignes :	30

### PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

<b>Principaux émetteurs :</b>	
•	TEREOS
•	ETHIAS
•	CRELAN
•	EDF PERP
•	AXA PERP
<b>Principaux Achats :</b>	
	LA MONDIALE PERP
<b>Principales Ventes :</b>	

## REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



## PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
<b>2018</b>	0,27%	-0,52%	-0,61%	0,40%	-2,05%	-0,90%	0,33%	-0,88%	-0,26%	-1,18%	-1,26%	-0,65%	<b>-7,09%</b>
<b>2019</b>	0,76%	1,08%	0,34%	0,50%	-0,44%	0,71%	0,50%	0,48%	0,39%	-0,05%	0,15%	0,54%	<b>5,08%</b>
<b>2020</b>	0,88%	-0,82%	-7,37%	2,72%	2,18%	1,11%	-0,15%	0,59%	-0,16%	0,58%	3,02%	0,34%	<b>2,55%</b>
<b>2021</b>	-0,23%	0,23%	0,25%	0,95%	0,39%	0,44%	0,4%	0,34%	-0,89%	-0,31%	0,22%	0,39%	<b>2,18%</b>
<b>2022</b>	-0,31%	-1,27%	0,32%	-0,75%	-0,24%	-3,87%	2,35%	-1,53%	-3,40%	-0,41%	-0,61%	-0,24%	<b>-8,52%</b>
<b>2023</b>	2,61%	0,18%	-0,63%	-0,42%	-0,01%	-0,07%	0,72%	0,25%	-0,55%	0,46%	0,84%	1,17%	<b>4,61%</b>
<b>2024</b>	0,76%	-0,44%	0,68%	-0,43%	0,37%	0,05%							<b>1,00%</b>

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-1,02%	3,45%	6,07%	5,45%	2,72%	5,83%	1,53%	0,49%	1,76%	4,11%	6,95%	0,64%	-1,71%	7,51%	4,28%	5,49%	2,56%	0,36%	5,06%	-7,09%	5,08%	2,55%	2,18%	-8,52%	4,61%	1,00%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

## - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

### **Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, ...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible allié au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la

réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

**Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

**Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

**Information relative au traitement des actifs non liquide**

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

**- Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :**

**Introduction**

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

**Périmètre d'application**

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

**Organisation et règles de base**

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

**Mention spéciale** « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

### **Application du principe de proportionnalité**

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

### **Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance**

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### **Rémunération fixe**

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### **Rémunération variable**

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

#### **Personnes Concernées**

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

#### **Autres collaborateurs de Gutenberg Finance**

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du *Reporting*, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

### **Orientations générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité**

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),



Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

#### Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

#### Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

#### Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DIC1, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

#### Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.